

RAPPORTEUR : Madame Anne-Florence BOURAT

OBJET : Carte scolaire – Rentrée 2012 – Avis du Conseil Municipal

Mesdames, Messieurs,

La circulaire n° 2003-104 du 3 juillet 2003 relative à la préparation de la carte scolaire du 1er degré prévoit la consultation des communes concernant les projets d'affectation et de retrait des postes entraînant les fermetures et ouvertures de classes.

Par courrier en date du 5 avril 2012, Monsieur l'Inspecteur d'Académie a informé la commune des modifications apportées à la carte scolaire pour la rentrée 2012.

* * * * *

VU le courrier du 5 avril 2012 de Monsieur l'inspecteur d'académie demandant au conseil municipal de se prononcer sur les modifications apportées à la carte scolaire pour la rentrée 2012, à savoir :

- école maternelle "les Minimés" : fermeture du 3ème poste
- école élémentaire ANTOIGNE : ouverture du 6ème poste
- école élémentaire Littré Lakanal : fermeture du 11ème poste
- fermeture du poste G implanté à la circonscription de Châtellerault et rattaché administrativement à l'école Henri Denard.

Le conseil municipal, ayant délibéré, décide :

- de formuler un avis favorable quant à l'ouverture du 6 ème poste à Antoigné
- de prendre acte des fermetures de postes à l'école des Minimés et à l'école Littré Lakanal compte tenu des baisses d'effectifs, et de moyennes par classes conservées de l'ordre de 20 élèves.
- de faire part de son désaccord concernant la suppression du poste G du RASED (Réseaux d'Aides Spécialisées aux Elèves en Difficulté) de l'école Henri Denard, traduisant la diminution des moyens consacrés par l'Education Nationale à la prise en charge de la difficulté scolaire, malgré les efforts consacrés par cette dernière aux écoles de l'Education Prioritaire dans le cadre du réseau ECLAIR (Ecoles, Collèges et Lycées pour l'Ambition et la Réussite) ; et de demander à l'Education nationale de prioriser le maintien de ce poste dans le cadre des dotations supplémentaires.

UNANIMITE

Certifiée exécutoire
Par le maire de la commune de Châtellerault
Transmis à la sous préfecture, le 09/07/12 N° 5050
Publié au siège de la Mairie, le 10/07/12

Pour ampliation,
Pour le maire et par délégation,
La responsable du service juridique
Emmanuelle ADAM